



167, rue Pelletier D'Oisy
18200 ST AMAND MONTROND
Tel: 02.45.77.10.06

N° formation professionnelle 24180080318



PROGRAMME DE FORMATION

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux - Niveau Opérateur

COMPETENCE VISEE :

- Appliquer la règle des 1 mètre devant les affleurants
- Rechercher en sécurité les réseaux et branchements en fonction des informations disponibles
- Arrêter les travaux si la position du branchement / réseau n'est pas comme attendue
- Connaître la règle des 4A

PUBLIC CONCERNE et PREREQUIS :

Public concerné :

Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit dans le cadre de travaux urgents soit en tant que conducteurs d'engins ou suiveurs, titulaires ou non des CACES® suivants :

- Engin de chantiers (R372M)
- Grues (R377M, R383M, R390)
- Chariots automoteurs de manutention (R389)
- Nacelle (R386)
- Pompe et tapis à béton
- Pour tout aménagement spécifique, merci de contacter notre référent handicap (pascual.blasquez@wanadoo.fr)

Prérequis :

- Carte d'identité à jour pour présentation à l'examen.
- Savoir lire et comprendre le français

DEROULE DE FORMATION :

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire
- Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs)
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.
- Les principaux documents

- Terminologie employée dans la réglementation anti endommagement

LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les piquetages et marquages au sol.
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Savoir les localiser selon leurs classes
- Repérer les réseaux sur plan

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux
- Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire.
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accident.
- La règle des 4A.
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

MOYENS PEDAGOGIQUES / ENCADREMENT :

Moyens pédagogiques :

- Salle de formation équipée d'ordinateurs / tablettes connectés à internet
- Livrets stagiaires

Encadrement :

- Formateur spécialisé doté d'une expérience professionnelle de 5 à 10 ans.

DUREE et HORAIRES :

- 7 heures (Formation : 6 heures ; Examen : 1 heure)
- De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16 h00

SYSTEME EVALUATION FINALE :

Evaluation :

- Test théorique national (QCM) sur la plate-forme du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer)

Validation :

- Attestation réussite à l'examen remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*01
- l'AIPR a une durée de validité de 5 ans